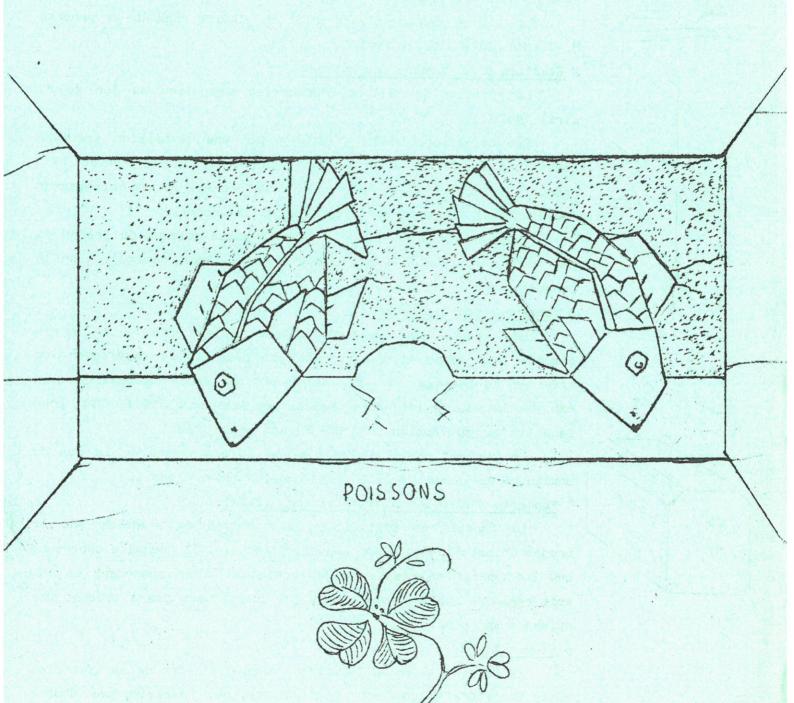
是仍是是一份的分。

THIAVILLE ST MEURTHE ____ MARS 92 ___ N° 292 ___





** EN DIRECT DU CONSEIL **

Le Conseil était réuni le 06 mars 1992 et a examiné les points suivants (excusés: Mmes GEORGES et CALVIAC et M.POIREL):

1 <u>Election des administrateurs au Centre Régional de la propriété</u> forestière.

La liste des électeurs est établie dans chaque commune par une commission composée du Maire, d'un membre désigné par M. le Préfet et d'un membre désigné par le Conseil.

Le Conseil désigne à cet effet M. Claude BERNARD et propose M. Claude ODILE à M. le Préfet.

2 Election à la Chambre des Métiers.

La révision des listes électorales aura lieu du 1er au 20 avril 1992.

Ces opérations sont effectuées par une commission spéciale constituée du Maire, d'un délégué désigné par M. le Préfet (sur proposition du Conseil), d'un chef d'entreprise et d'un compagnon (ou d'un chef d'entreprise) désignés par le Conseil.

Celui-ci propose M. Louis BERNARD comme délégué du Préfet et MM. Pierre MULLER et Denis SIMON comme mem bres désignés par le Conseil.

3 Conteneur pour le verre.

BSN signale que l'actuel conteneur placé face à la Mairie déborde sans cesse et qu'il n'est pas possible de rapprocher les cadences de passage. Un 2ème conteneur est donc nécessaire selon BSN. Le Conseil décide cette acquisition (valeur 6 179 Fr TTC) pour laquelle une subvention de 2 084 FR est sollicitée.

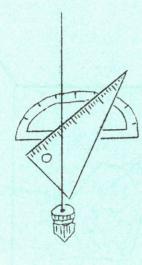
Le nouveau conteneur sera placé au croisement de la rue du Moulin et de la rue de la Maison Ronde, à titre d'essai.

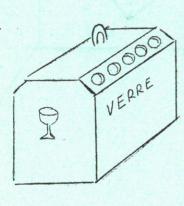
4 Fonderie HANSEN-SIT à La Belle Orge (RAON).

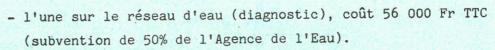
Le Conseil ne formule pas d'objection de principe sur le projet d'installation d'une nouvelle fonderie. Il souhaite cependant que soit prise en compte la protection de l'environnement et que soit réglé le problème des odeurs qui constituent dès à présent une nuisance certaine.

5 Etudes SAFEGE.

Le Conseil autorise le Maire à signer l'ordre de service avec cette Société afin que soit réalisée dès que possible, une double étude:







- l'autre sur l'assainissement, coût 86 000 Fr TTC (subvention de 70% de l'Agence de l'Eau).
- Comptabilité eau/assainissement 1992.

La complexité de la mise en oeuvre de la nouvelle comptabilité M 49 conduit le Conseil à solliciter pour 1992 une dérogation à M. le Sous-Préfet afin que cette année encore, les budgets eau et assainissement soient compris dans le budget général.

7 Loi sur l'eau.

En attendant les décrets d'application, le Maire fait le résumé des nouvelles dispositions votées par le Parlement le 3.1.92.

En particulier, il est prévu:

- obligation d'assainir,
- obligation pour les communes de délimiter leur territoire en 4 zones d'assainissement:
 - ◊ zone d'assainissement collectif,
 - zone d'assainissement autonome,
 - ◊ zone de maitrise des eaux pluviales et de ruissellement,
 - ◊ zone de collecte des eaux pluviales par aménagement de réseaux et d'aires de stockages.

La conformité à ces dispositions devient une des conditions à l'octroi du permis de construire.

Les immeubles non raccordés à l'égout devront être assainis individuellement.

Les activités agricoles devront également être assainies.

La commune devra contrôler les installations et le bon fonctionnement des assainissements individuels.

Des sanctions sont prévues par la Loi pour les contrevenants.

L'étude SAFEGE nous sera très utile pour la mise en oeuvre dans les prochaines années de ces mesures ... dont l'incidence budgétaire risque d'être très lourde pour tout le monde, mais la qualité de l'environnement se paie elle aussi!

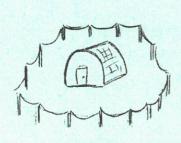
8 Protection des captages.

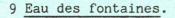
Le Conseil décide d'engager la procédure de mise en place des périmètres de protection des captages aux sources Piton et Grands Fourchons. Il sollicite l'aide financière de l'Agence de Bassin et désigne la DDE pour assurer le moment venu (si besoin est) la maitrise d'ouvrage au niveau des travaux éventuels.











7 fontaines sur 10 en service sont alimentées par des captages différents de ceux des réservoirs. Il n'est pas envisageable de traiter l'eau de ces 7 fontaines eu égard au coût. De ce fait, l'eau qui coule à ces fontaines n'est plus conforme aux nouvelles normes européennes de potabilité. Aux yeux de la législation, cette eau est donc devenue "NON POTABLE".

Afin que la responsabilité de la commune soit dégagée, une plaquette "EAU NON POTABLE" sera donc apposée sur chaque fontaine concernée.

Le Conseil autorise le Maire à prendre l'arrêté municipal utile.

Pour les fontaines de Bellevue, de la rue de la Côte et de la rue du Moulin, l'eau distribuée étant celle des réservoirs sera donc potable aux termes de la loi. Cette eau étant traitée ne devra donc pas être gaspillée et il n'est pas raisonnable de laisser couler ces trois fontaines nuit et jour. Le Conseil souhaite cependant leur maintien eu égard aux services rendus mais il étudie un système de robinet-poussoir afin de limiter le débit aux seuls besoins véritables des utilisateurs.

10 Impôts locaux.

Comme chaque année, il convient d'ajuster le montant des impôts locaux 1992 (part communale) aux besoins du budget et à l'évolution du coût de la vie. La majoration sera de 4, % uniformément sur les 4 taxes, compte tenu d'une inflation de +3,2 % en 1991.

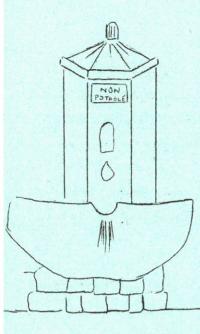
11 Remembrement.

Le Maire donne lecture de l'Arrêté Préfectoral créant une commission communale d'aménagement foncier lorsque la Chambre d'Agriculture aura fait connaitre ses Délégués, le Conseil Municipal désignera les siens.

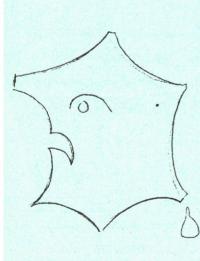
12 Administration territoriale de la République.

Le Maire donne lecture d'un résumé des dispositions nouvelles qui entreront progressivement (mais rapidement) en vigueur, notamment:

- en ce qui concerne l'information des habitants,
- la consultation des électeurs (référendums locaux),
- les communautés de communes.







13 Forêts.

and the second s

-vLes grumes de hêtre ont été vendues 76 200 Fr le 12.02.1992 à BACCARAT.

Un différent de 6 977,40 Fr avec un acheteur de bois a été réglé à l'amiable, au profit de la commune.

14 Ordinateur de l'école.

Le Conseil autorise le Maire à renouveler la convention (600 Fr/an) avec le lycée Loritz pour assurer la maintenance de cet appareil.

15 Bordure de trottoir rue de la Gare.

Il s'agit de poser une trentaine de mêtres de bordure de trottoir à drite en descendant.

Le Conseil confie à M. Gilbert GRANDGEORGES les travaux de maçonnerie utiles et à la DDE la recherche de l'Entreprise pour les enrobés.

16 Sapeurs Pompiers.

Le Corps étant intégré depuis le 01.01.1992 la redevance à verser au département passe de 22 974 Fr en 1991 à 6 420 Fr en 1992.

Les devis concernant l'extension du garage communal (Sapeurs Pompiers) présenté par M. Jean-Louis SALAIGNAC est examiné et accepté (122 694 Fr TTC) et la subvention utile est sollicitée.

La sirène est opérationnelle. Le tocsin est donc abandonné jusqu'à nouvel avis.

17 Chemin du Pont.

Le reprofilage du tracé proposé par la DDE est accepté. CE tracé est destiné à figurer dans le P.O.S. en cours de révision. Aucun calendrier n'est fixé pour la réalisation des ces travaux.

18 Voierie départementale.

La route départementale 158 reliant THIAVILLE à BACCARAT via LACHAPELLE sera améliorée en 1992 et le département financera la dernière tranche de travaux, soit 5 millions de francs (lourds bien sûr!)

19 Forêts (suite du point 13).

Travaux en forêts.

En 1991, la somme de 21 894,51 a été payée à ONF pour divers travaux en forêt communale (2 384,57 Fr au titre de l'entretien et 19 509,94 Fr en investissement).

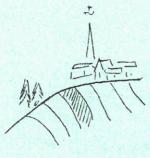
Pour 1992, une dépense de 44 000 Fr est prévue en travaux d'entretien et d'investissement.



F



20 Droit de préemption.



THIAVILLE YM!

Le Conseil décide de ne pas utiliser son droit de préemption - à l'occasion de la vente des terrains et immeubles bâtis de la succession de M. SYDA d'une part, de Mme Aline HEYSER d'autre part. 21 Divers.

Plusieurs demandes de subvention sont examinées et rejetées. Le Maire fait ensuite le point des travaux réalisés et en cours, répond aux questions et lève la séance à OH15.

** LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE **

L'eau, l'assainissement et l'élimination des déchets et ordures ménagères constitueront la préoccupation majeure des prochaines décennies et ces trois services coûteront de plus en plus cher. Pour l'eau, on peut limiter la facture en évitant les consommations inutiles.

Savez-vous qu'un robinet qui coule "goute à goute" = 5 litres par heure ... et 49 m3 supplémentaires consommés par an!

Le même robinet qui coule "un mince filet" = 16 litres par heure ... et 140 m3 de perdus en 12 mois!

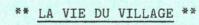
Toujours le même robinet qui laisse échapper "un filet" = 63 litres par heure et 550 m3 de facture annuelle en plus!

Enfin, la chasse d'eau des WC qui fuit vous coutera 220 m3 de plus l'an!

Alors pensons-y tous Au prix actuel de l'eau les petites fuites font les grandes dépenses!

** PROCHAINES MANIFESTATIONS **

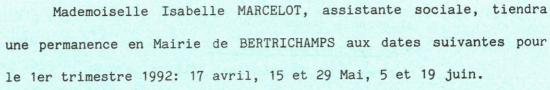
05 avril Repas des Ainés Association Familiale à THIAVILLE
26 avril Sortie pédestre Foyer Rural à LACHAPELLE
30 avril Bal du Muguet Association Familiale à THIAVILLE



Nouveaux habitants: M. Michel SZYMCZUK, son épouse et leur fils ont emménagé au 41 Rue de Fagnoux.

DE 6445 à 18400 ...
L'ECOLE DE THIAVILLE, LA GARDERIE ET LA CANTINE
PRENNENT EN CHARGE VOS ENFANTS DES 2ANS ...
CONFIEL LES NOUS ...

** ASSISTANTE SOCIALE **



Il est précisé que si un habitant souhaite rencontrer Mlle MARCELLOT sans avoir à se déplacer et en dehors de son domicile, la Mairie de THIAVILLE pourra mettre un local à disposition le temps de l'entretien (sous réserve de préavis bien évidemment).

** OBJETS HETEROGENES **

Le prochain ramassge des objets hétérogènes, plus communément dénommés "monstres" (gazinière, sommier, matelas, réfrigérateur, etc ...) aura lieu à THIAVILLE

le 16 AVRIL 1992

Merci de sortir les objets la veille au soir.

LES FLEURS ... C'EST LA VIE ... ICI AUSSI ...!

** VACCINATIONS **

Voici les dates des prochaines vaccinations:

1 ère injection: - D.T. + POLIO le 15 avril à 14H15

- Tétanos adulte

2 ème injection: - D.T. + POLIO le 13 mai à 14H15

- Tétanos adulte

3 ème injection: - D.T. + POLIO le 10 juin à 14H15

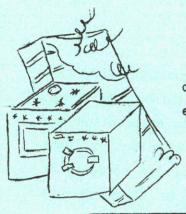
- Tétanos adulte

** SIRENE D'INCENDIE **

Pour être en conformité avec la réglementation en vigueur dans les localités dotées d'un Corps de Sapeurs Pompiers intégré au Service Départemental d'Incendie et de Secours, une sirène d'alerte est obligatoire.

A THIAVILLE, elle a été installée sur le toit de la Mairie.

La commande de mise en route est située sur le coté de la porte d'entrée de la Mairie.





En conséquence, l'utilisation du tocsin de l'église est abandonnée jusqu'à nouvel avis pour le service d'incendie.

- ♦ En cas d'alerte pour feu (ou opération importante):
 - 4 coups de 10 secondes, intercalés d'un intervalle de 5 secondes
- ♦ Essai de la sirène (application du code national):

3 coups de 1 minute séparés par un court silence puis 1 coup de 30 secondes pour signifier la fin d'alerte.

L'essai de la sirène a lieu le premier mercredi de chaque mois à midi.

** ECHARDONNAGE **

C'est une obligation qui résulte des dispositions reprises dans le Code Rural. Il appartient aux propriétaires, fermiers, métayers, usufruitiers et usagers de procéder à la destruction des chardons dans les parcelles qu'ils possèdent, exploitent ou dont ils ont la jouissance, ainsi que dans les haies qui les bordent, et ce, autant de fois qu'il faudra pour empêcher la floraison des chardons.

** DONNEURS DE VOIX **

Il s'agit d'une Association reconnue d'utilité publique qui a pour but de rompre l'isolement des personnes qui n'ont pas ou qui n'ont plus une vue suffisante pour lire. L'Association prête alors, entièrement gratuitement, des livres enregistrés sur cassettes. Pour bénéficier de ce service, il suffit de présenter un certificat médical attestant que la vue est insuffisante pour la lecture. L'échange des cassettes, comme leur envoi à domicile et leur retour est également gratuit.

Contactez l'Association des Donneurs de voix -Bibliothèque sonore de LUNEVILLE B.P. 102 54304 LUNEVILLE CEDEX.

Permanence: Salle des Commissions de l'Hôtel de Ville, 1 place Saint Remi, le samedi de 15H à 16H.

Téléphone du Président M. Claude REBOISSON: 83 74 11 47.

** EMPLOIS FAMILIAUX **

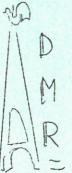
Il s'agit de nouvelles aides créées par les Pouvoirs Publics pour les familles et les personnes âgées. Parmi les Associations qui peuvent servir d'intermédiaire, l'A.D.M.R., déjà présente à THIAVILLE (Mmes BENOIT et ZINUTTI) connait bien les besoins des familles et des personnes âgées et a déposé à ce titre une demande d'agrément.











- -- les personnes qui recherchent un emploi de type familial,
- -- les personnes qui souhaitent être aidées à leur domicile, peuvent s'adresser à l'A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural) de BACCARAT, 29 rue Adrien Michaut 54120 BACCARAT.

NETTOYER ET FLEURIR

LA MEILLEURE MANIERE D'ACCUEILLIR ...

** CLIN D'OEIL **

Suite des "perles" reçues dans diverses Administrations:

- "Je ne peux toucher mes prestations, ne sachant ou les adresser puisque j'ai accouché entre les deux Caisses."
- "Faites des efforts, mon enfant va naitre!"
- "Selon vos instructions, j'ai donné le jour à deux jumeaux, dans une enveloppe ci-jointe."
- "Fille mère, je me suis mariée après coup."
- "Ca fait 16 jours que je suis au lit avec le docteur X... et je voudrais en changer parce qu'il ne m'a encore rien fait."
- "on m'a fait le vaccin de la C.G.T."
- "Il y a cinq mois que je suis enceinte, je n'ai pourtant rien touché."

(A suivre)

** LE COIN DU PETIT FUTE **

Vous possédez une maison à restaurer, un appartement à moderniser ...

Vous disposez d'un local, d'une pièce non affectée chez vous ou tout autre espace susceptible d'être aménagé ...

Savez-vous que le Conseil Général de Meurthe et Moselle apporte <u>une aide financière intéressante</u> à tout particulier désireux <u>de créer ou d'aménager une structure d'accueil à des fins touristiques (chambre d'hôte, gite rural, appartement, maison ...)</u>

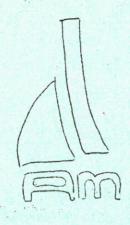
Pour tous renseignements s'adresser:

- soit au Comité Départemental du Tourisme, 3 rue Mably NANCY
- soit au Conseil Général, 1 rue Lyautey à NANCY

Un seul N° de téléphone pour ces 2 services: 83 35 56 56.

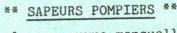
Avec la voie express en 95/96, avec le futur aménagement du Vieux Pré, il y a là une carte à jouer. N'attendez pas ...





** ASSISTANTE MATERNELLE **

Pourront accueillir à leur domicile, de jour seulement, les candidates qui en auront fait la demande. Cette demande, à réclamer en Mairie, est adressée au Service de la Protection Maternelle Infantile. Cette demande permet l'accueil transitoirement jusqu'à la décision d'agrément. Le Service de Protection Maternelle Infantile informera les demandeurs des modalités de l'instruction du dossier.





Il est rappelé que la manoeuvre mensuelle des Sapeurs Pompiers a lieu le <u>ler dimanche matin</u> de chaque mois (à partir de 7 heures). Cette manoeuvre est susceptible de perturber la distribution d'eau et nous vous prions de bien vouloir excuser la gène passagère qui peut en résulter et que les Pompiers s'efforceront de limiter au maximum.

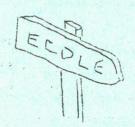
** VETEMENTS ET TEXTILES USAGES **

Penser y.

Le LIONS CLUB de LUNEVILLE organise une collecte de vêtements et textiles usagés, à l'exclusion des matelas, papiers, cartons, verres et chaussures.

Des sacs sont disponibles en Mairie. Ces sacs sont à déposer la veille, c'est à dire le 10 avril 1992, sous l'abri scolaire face à la Mairie.

Merci d'avance.



** ECOLE **

Changements dans le calendrier des samedis libérés pour les enfants.

Il y aura classe les samedis 4 avril, 23 mai et 13 juin.

Il n'y aura pas classe les samedis 2 mai, 9 mai et 6 juin.



** LE COIN DES ETOURDIS **

Une montre pour homme a été trouvée au lotissement "Les Hayottes".

La demander chez Monsieur COUTURIER.

** DICTONS DU MOIS **

Mars sache

Remplit kêfe et guernêille.

S'i nave en mars,

Malheur é fruts.

E lè Saint-Joseph,

A pyante les trèfes.

S'i pyû en mêrs,

I pyû en jüin.

Piave su non ne,

C'a p'l'èprè non ne.

Mars sec,

Rempli cave et grenier.

S'il neige en mars,

Malheur aux fruits.

A la Saint-Joseph,

On plante les pommes de terre.

S'il pleut en mars,

Il pleut en juin.

S'il pleut à midi,

C'est pour l'après-midi.

** ON NOUS PRIE DE FAIRE PART **

Association familiale.

Suite à la réunion du 24 février 1992, le Comité de l'Association Familiale de THIAVILLE-LACHAPELLE a décidé de ne pas faire de ruche cette année.

Pour le comité, le Président, Eric POIREL

Ruche enfantine à BERTRICHAMPS.

La ruche traditionnellement organisée à THIAVILLE par l'Association Familiale ne fonctionnera pas cette année.

Cependant, les parents qui souhaiteraient confier leur enfant à l'Association Familiale de BERTRICHAMPS pourront le faire dans les conditions suivantes:

- lieu: BERTRICHAMPS

- date: 13 juillet au 7 août 1992

- âge des enfants: 4 à 12 ans.

Renseignements complémentaires à demander <u>d'urgence</u> à M. GEHRIG; Directrice de la Ruche, rue Donatien Haxaire.

Tél: 83 71 43 69.

Scouts de THIAVILLE.

Les scouts de THIAVILLE recherchent personnes pouvant nous preter un local situé à THIAVIILLE (non aménagé ou aménagé) afin de se réunir dans les meilleures conditions possibles.

Nous nous chargerons de l'entretien des lieux.

Sw w

Pour vous

remotre

Service



Nous voudrions pouvoir le décorer à notre guise. S'adresser à M. Philippe ODILE Rue du Général Paradis à THIAVILLE. Nous vous remercions d'avance.

SCOUTS DE THIAVILLE.

Tennis de table.



En Championnat, la première équipe, en Régionale 4, occupe désormais la 4° place de son groupe, à égalité avec DOMFAING, SRD ST-DIE et ST-MICHEL (4 victoires et 6 défaites chacun). Comme le prouve le classement, c'est un groupe très serré où mis à part RAON L'ETAPE (qui a conforté sa première place) et STE-MARGUERITE (pratiquement condamné) tout peut encore arriver. SUr les 4 matches restant à disputer, THIAVILLE devra en remporter au moins 2 pour éviter la descente directe et les barrages.

La deuxième équipe, en Départementale 2, occupe la 2° place à un point seulement de RAON L'ETAPE (qui devra se déplacer à THIAVILLE au match retour)? La montée est toujours en vue.

En départementale 2 également, la troisième équipe, après un très bon début de saison, vient de perdre 2 matches de suite et se retrouve à la 3° place à égalité avec ST-ROCH. Le titre se jouera donc entre STE-MARGUERITE et ETIVAL.

Enfin la quatrième équipe occupe toujours la 7° place avec MOYEN-MOUTIER (1 victoire et 1 nul chacun). Les jeunes joueurs font bien sûr des progrès mais ils jouent contre des joueurs qui possèdent plus d'expérience qu'eux et qui ne leur laissent aucune chance. SRD ST-DIE et ANOULD ont ôté tout suspence pour la rentrée.

Elimination sans gloire en Coupe des Voges. En 8° de finalenotre équipe se déplaçait à BELLEFONTAINE (équipe de Dép.2 près de REMIREMONT°. BERTHIER R., CHARLIER L. et GEORGE A. ont trouvé face à eux des joueurs beaucoup plus motivés qu'eux (de plus avec l'avantage de la salle) et se sont inclinés 5 - 2.

Le Concours de Belote du 1er février a connu un énorme succès. En effet, 42 équipes étaient présentes au Foyer Rural de THIAVILLE (qui aurait eu du mal à accueillir quelques joueurs de plus).

COSSTN B.



Monsieur le Curé

CELEBRATION PENITENTIELLES pour les Rameaux:

Vendredi 10 avril 20H30 à l'église de THIAVILLE

Samedi 11 avril 18H à la crypte de BACCARAT

FETE DES RAMEAUX

Samedi 11 avril Messe 18H à LACHAPELLE

Dimanche 12 avril Messe 9h à THIAVILLE

Messe 10H30 à BACCARAT et BERTRICHAMPS

JEUDI SAINT: 16 avril Messe 18H à BACCARAT

Messe 20H30 à BERTRICHAMPS

VENDREDI SAINT: 17 avril Chemin de Croix: 15H BACCARAT et LACHAPELLE

Office liturgique: 18H BACCARAT

20H30 THIAVILLE

SAMEDI SAINT: 18 avril VIGILE PASCALE commune à 20H30

Grande Eglise de BACCARAT

JOUR DE PAQUES: 19 avril 9H à THIAVILLE

10H30 BACCARAT et BERTRICHAMPS

Une quête sera faite le dimanche des Rameaux pour le fleurissement de l'Eglise tout au long de l'année.

Sapeurs Pompiers

Felicitations à MRS CUNY André, CUNY Marc, ZINUTTI Gilles et YOCOM André qui ont obtenu le diplôme A.F.P.S. délivré par la Croix Rouge.

LES FLEURS



ODD LA VIE DOD

Dépôt légal: 328/80

Imprimerie: Mairie de THIAVILLE/Meurthe

Directeur: JACQUEL M.